

DEMANDE DE CÉLÉBRATION DE MARIAGE

	EPOUX 1	EPOUX 2
NOM
PRÉNOM(S)
ADRESSE POSTALE
ADRESSE COURRIEL
TÉLÉPHONE

Date souhaitée :

Heure souhaitée :

Nombre des participants à la cérémonie en mairie : personnes (limité à 50 places assises)

Rappels:

- Pour se marier à Salies-de-Béarn, il faut y avoir son domicile ou celui de ses parents ou y résider chez un tiers depuis plus d'un mois (un justificatif de domicile ou de résidence sera demandé).
- Le dossier de mariage doit être déposé complet en mairie trois mois avant la célébration.

- Nous attestons être domiciliés sur la commune de Salies-de-Béarn (ou nos parents) à la date du dépôt de la demande de mariage.
- Nous attestons résider depuis plus d'un mois sur la commune de Salies-de-Béarn à la date du dépôt de la demande de mariage.

Partie réservée à l'administration

Validation du Maire :

➤ Confirmation date de mariage souhaitée : OUI NON / Date proposée :

➤ Confirmation de l'heure souhaitée : OUI NON / Heure proposée :

Confirmation aux époux :

➤ Date de confirmation : Par téléphone Par écrit

Le Maire,